

Loi électorale du Canada

Il faut repenser entièrement tout le système du vote par procuration, particulièrement si les campagnes électorales doivent être écourtées. Dans une circonscription urbaine, la mesure ne dérange en rien l'électeur qui vote par procuration, mais en raccourcissant la période électorale, nous raccourcissions également la période au cours de laquelle l'électeur d'une circonscription rurale peut exercer son droit de vote par procuration. La période allouée à l'organisation d'un parti pour mettre en place les mécanismes du vote par procuration sera aussi réduite. Par conséquent, outre le raccourcissement de la période électorale, il faut étudier les conditions relatives aux votes par procuration, aux votes par correspondance et aux votes des personnes handicapées.

Si Votre Honneur le permet, j'aimerais dire qu'à mon avis, les présidents d'élection dans les circonscriptions rurales devraient pouvoir nommer des adjoints qu'ils jugent compétents. La procédure de nomination pourrait être établie par voie de texte de loi ou de règlement. Le substitut d'un président d'élection devrait pouvoir autoriser, recevoir ou aller chercher des votes par procuration. Pour l'instant, dans les circonscriptions rurales, le système actuel laisse peu de temps. C'est ainsi que lors de la dernière campagne électorale, dans mon cas, le président d'élection habitait à l'autre bout de la circonscription. Je ne le lui reproche pas, mais si nous voulons avoir le temps de faire le nécessaire, le président d'élection devrait avoir des adjoints habilités à remplir ses fonctions et à le remplacer dans les zones périphériques de sa circonscription.

J'ai dit que je ne voulais pas m'engager sur le terrain politique et j'ai bien l'intention de respecter ma parole. J'aimerais seulement que l'on tienne compte de l'aspect temps dans le projet de loi. En réduisant la durée de la campagne, nous influons sur toute la campagne dans les circonscriptions rurales. Si tel doit être le cas, il faudrait instaurer un système qui permette aux présidents d'élection de fournir rapidement aux candidats les informations dont ils ont besoin. Le directeur général des élections du Canada devrait fournir suffisamment de documentation aux présidents d'élection pour que les représentants des candidats n'aient pas à faire trois voyages, comme mon état-major a dû le faire lors de la dernière campagne électorale, pour obtenir les formules nécessaires, les listes d'agents en particulier.

Si nous devons réduire le temps de campagne, il faut absolument que le directeur général des élections mette tout en place dès le déclenchement des élections. Je ne voudrais pas avoir à effectuer trois voyages à nouveau, et je ne le souhaite à aucun des candidats qui pourraient me succéder. Selon moi, le président d'élection devrait pouvoir nommer des agents pour tenir des bureaux de vote anticipé, par exemple. Si nous abrégeons la campagne, ce serait une excellente idée si le scrutateur au scrutin préliminaire pouvait être désigné presque d'office par le président d'élection dans une circonscription rurale pour recevoir et distribuer les bulletins de vote par procuration ou ceux destinés aux invalides. A mon avis, tels sont l'esprit et la portée de la loi, mais si nous abrégeons la campagne, la situation sera encore pire qu'elle ne l'a été jusqu'à présent.

● (1450)

Si les députés veulent encore m'accorder une minute, j'en ai presque fini . . .

Des voix: Bravo!

M. McCain: . . . avec cette question, mais je le dis d'avance, je m'écarterai, avec votre généreuse permission, des restrictions que vous m'avez imposées.

Une grave difficulté a surgi dans certaines circonscriptions du Canada en raison du manque de collaboration entre les directeurs provinciaux et fédéraux d'élections pour délimiter les sections de vote. C'est sans aucun esprit partisan que je demande à la Chambre des communes, en tant qu'assemblée participant aux affaires gouvernementales, s'il n'y aurait pas lieu d'exiger du directeur général des élections et de ses présidents d'élections, que ces derniers, tant au niveau provincial que fédéral, s'entendent entre eux sur l'uniformisation des limites des circonscriptions. Vous n'avez pas idée, monsieur l'Orateur, des difficultés que l'absence d'uniformisation peut créer dans certaines régions. Dans les villes, cela ne fait pas une grande différence, mais dans les régions rurales, les limites traditionnelles ont une très grande importance. Je vous remercie infiniment de m'avoir permis d'exprimer cette opinion parce que je crois que c'était nécessaire.

La réduction de la durée des campagnes électorales est un sujet très délicat et il vaudrait mieux, monsieur l'Orateur, ne pas aborder la question en fonction de la situation en régions urbaines. Les choses sont tellement différentes d'un endroit à l'autre. Je peux dire très respectueusement et loin de moi l'idée de faire des insinuations—mais si j'étais candidat dans la ville de Saint-Jean, une bicyclette me suffirait, surtout si j'avais besoin d'exercice. Je pourrais traverser la circonscription en 10 ou 15 minutes. Même le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) doit surmonter beaucoup plus de difficultés que le député de Saint-Jean quand il fait campagne.

Je pense que les contraintes de temps auront un effet très marqué. Au moment d'examiner ce bill, du point de vue rural, mieux vaudrait peut-être considérer plus que cet article. Il ne va pas modifier uniquement la durée de la campagne en soi, mais la nature même des rapports entre le candidat rural et sa circonscription. Nous devrions peut-être songer à permettre au candidat rural de dépenser davantage que maintenant.

M. Baker (Nepean-Carleton): Tout à fait à propos.

M. McCain: Si je le dis, c'est que je tiens à signaler tout le mal que les candidats ruraux éprouvent avec leur publicité. J'en reviens encore une fois à la ville de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, que je connais si bien. Nous pouvons recourir à n'importe quel des médias pour notre publicité et obtenir d'excellents résultats dans cette circonscription, mais si je suis candidat de Carleton-Charlotte et si je veux respecter les contraintes réglementaires en matière de dépenses, je dois songer à faire appel à la télévision et à la radio pour ce qui est de Fredericton, de Saint-Jean et de Moncton. Je dois faire appel, par ailleurs, aux journaux pour ce qui est de Woodstock, de Fredericton et de Saint-Jean. Je dois faire appel enfin aux hebdomadaires, aux quotidiens, aux stations de radio et de télévision pour rejoindre les électeurs du sud-ouest du Nouveau-Brunswick. Si on comprime la durée de la campagne électorale, le candidat de la circonscription de Carleton-Charlotte ne peut matériellement pas couvrir autant de territoire qu'il peut le faire durant une plus longue période.